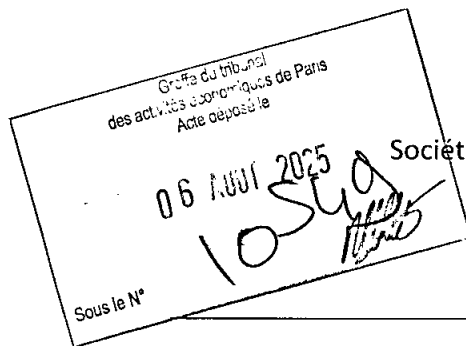


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/08/2025 - 105419 - 2009 B 15398 - 514 215 797 - 36 BEAUTE



36 BEAUTE S.A.R.L.

Société à responsabilité limitée au capital social de 3.600 €

Siège social : 36, rue Belgrand 75020 Paris

Siret n° 51421579700010 – Code Naf 9602B

Tél : 01 44 62 24 95

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE COMPTABLE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Chers Associés,

La gérance,

constate que les résultats de l'exercice se traduisent par une Perte nette comptable de 1360 euros qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Avant répartition :

- Capital social :	3600 €
- Réserve légale :	360 €
- Report à nouveau (créditeur) :	18382 €
- Résultat (Perte) :	- 1360 €

Total Capitaux propres : 20982 €

Après répartition :

- Capital social :	3600 €
- Réserve légale :	360 €
- Report à nouveau (créditeur) :	17022 €

Total Capitaux propres : 20982 €

Signature

La Gérante,
Mme DO Ba Tuyet Van

36 BEAUTE S.A.R.L.

Société à responsabilité limitée au capital social de 3.600 €

Siège social : 36, rue Belgrand 75020 Paris

Siret n° 51421579700010 – Code Naf 9602B

Tél : 01 44 62 24 95

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
LE 20 JUIN 2025**

L'An DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 20 Juin à 19 heures,

Les Associés de la Société à responsabilité limitée 36 BEAUTE au capital 3.600 euros, divisé en 100 parts de 36 euros chacune, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 514215797, Siret n°51421579700010, Code Naf 9602B.

Se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE au siège social : 36, rue Belgrand 75020 Paris sur convocation faite par la gérante aux associés.

ETAIENT PRESENTS :

- | | |
|--|----------|
| - Mme PIGNARD Debora née TRAN, propriétaire de cinquante parts | 50 parts |
| - Mme DO Ba Tuyet Van, propriétaire de cinquante parts | 50 parts |

Sont représentées ici, les 100 parts sociales composant l'intégralité du capital social.

L'assemblée est présidée par Mme DO Ba Tuyet Van, gérante associée de la société.

Madame la Présidente constate que les associés présents possèdent les 100 parts sociales composant la totalité du capital social et qu'ainsi l'assemblée peut valablement délibérer conformément à la loi et aux statuts.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Les statuts de la société,
- Le rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice social clos le 31 décembre 2024,
- Le bilan au 31 décembre 2024 et le compte de résultat de l'exercice,

Puis, Madame la Présidente déclare :

- Que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptables ci-dessus visés ont été adressés aux associés en temps utile,
- Que les associés ont eu la possibilité de poser par écrit des questions auxquelles la gérance est tenue de répondre ici,
- Qu'enfin les associés ont bénéficié à tout moment du droit de communication permanent que leur confère la loi.

Les associés lui donnent acte de ces déclarations et déclarent, chacun en ce qui le concerne, avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée et n'avoir posé aucune question par écrit.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la régularité de la convocation,
- Lecture du rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, intervenues ou renouvelées au cours du même exercice,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Quitus au Gérant.

Puis, Madame la Présidente donne lecture du rapport de la Gérance et déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale,

reconnaît comme régulière la convocation faite à la présente réunion pour les jour, heure et lieu fixés par la gérance, chacun des associés reconnaissant avoir été convoqué personnellement et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuvé les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés dans ces comptes et résumés dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

après avoir entendu lecture du rapport de la gérance prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune convention de la nature de celles visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue ou renouvelée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

constate que les résultats de l'exercice se traduisent par une Perte nette comptable de 1360 euros qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Avant répartition :

- Capital social :	3600 €
- Réserve légale :	360 €
- Report à nouveau (crédeur) :	18382 €
- Résultat (Perte) :	- 1360 €

Total Capitaux propres : 20982 €

Après répartition :

- Capital social :	3600 €
- Réserve légale :	360 €
- Report à nouveau (crédeur) :	17022 €

Total Capitaux propres : 20982 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

CINQUIEME RESOLUTION

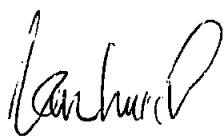
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie conforme du procès-verbal aux fins de procéder aux formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente déclare la séance levée à 20 heures 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés.

Signatures



Mme PIGNARD Debora née TRAN



Mme DO Ba Tuyet Van

Désignation de l'entreprise <u>36 BEAUTE S.A.R.L.</u>					Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>36 RUE BELGRAND 75020 PARIS</u>																				
SIRET <table><tr><td>5</td><td>1</td><td>4</td><td>2</td><td>1</td><td>5</td><td>7</td><td>9</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td></tr></table>							5	1	4	2	1	5	7	9	7	0	0	0	1	0
5	1	4	2	1	5	7	9	7	0	0	0	1	0							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>																				
					Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>															
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	20 000	012		20 000													
		Autres *	014		016															
	Immobilisations corporelles *		028	78 512	030	47 714	30 798													
	Immobilisations financières * (1)		040	5 268	042		5 268													
	Total I (5)		044	103 780	048	47 714	56 066													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052															
		Marchandises *	060		062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070															
		Autres * (3)	072	6 997	074		6 997													
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	34 550	086		34 550													
	Charges constatées d'avance *		092		094															
Total II		096	41 547	098		41 547														
Total général (I + II)		110	145 328	112	47 714	97 613														
PASSIF							Exercice N 1	NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		3 600													
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126		360													
	Réserves réglementées *				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131															
	Report à nouveau				134		18 382													
	Résultat de l'exercice				136		(1 360)													
	Subventions d'investissement				137															
	Provisions réglementées				140															
	Total I				142		20 982													
Provisions pour risques et charges				Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		29 136													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		5 074													
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	2 276	9 966													
	Comptes courants d'associés				173		11 142													
	Autres dettes				175		21 312													
	Produits constatés d'avance				174															
Total III				176		76 631														
Total général (I + II + III)				180		97 613														
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	32 065												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire l'article 502 septies
A bis du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise 36 BEAUTE S.A.R.L.

Néant ☐Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
31/12/2024

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210				
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
					Services *	217		218	138 397		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222				
	Production immobilisée *					224					
	Subventions d'exploitations reçues					226					
Autres produits					230	4					
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	138 400				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234					
	Variation de stocks (marchandises) *					236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	43 079				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CPE et CVAE *)				243	964				
	Rémunérations du personnel *					250	85 047				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	7 317				
	Dotations aux amortissements *					254	2 271				
		dont amortissement du fonds de commerce				255					
	Dotations aux provisions					256					
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	10			
		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
	Total des charges d'exploitation (II)					264	139 049				
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(648)			
Produits financiers (III)		280	1		Charges financières (V)	294	712				
Produits exceptionnels (IV)						290					
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300					
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306					
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	(1 360)			
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314	1 360			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles *				322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324						
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFL-TE (44. octies A)	987		342				
				JEI (44. sexies A)	989						
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septies)	993						
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350				
	Droit divers	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	653		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643					
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647					
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641					
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352		354	1 360
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
Déficits antérieurs reportables * 45 195					dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370		372	1 360	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 36 BEAUTE S.A.R.L.

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	20 000	402		404		406	20 000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	13 098	442		444		446	13 098	
	Installations générales, agencements divers	450	23 787	452	17 760	454		456	41 547	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	9 562	472	14 305	474		476	23 867	
Immobilisations financières		480	5 268	482		484		486	5 268	
TOTAL		490	71 715	492	32 065	494		496	103 780	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	12 953	532	145	534		536	13 098	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	22 928	542	576	544		546	23 504	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	9 562	562	1 550	564		566	11 112	
TOTAL		570	45 444	572	2 271	574		576	47 714	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : 36 BEAUTE S.A.R.L.						Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681	683			1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Autres immobilisations incorporelles	700	705			2				
Terrains	710	715			3				
Constructions	720	725			4				
Inst. techniques mat. et outillage	730	735			5				
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745			6				
Matériel de transport	750	755			7				
Autres immobilisations corporelles	760	765							
TOTAL		770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	45 195						
Déficits transférés de plein droit (article 209-11-2 du CGI)		982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter							
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984	45 195						
Déficits de l'exercice		960	1 360						
Total des déficits restant à reporter		970	46 555						
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381							
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325							
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380							
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326							
N° du centre de gestion agréé		388							
Montant de la TVA collectée		374	27 682						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	2 445						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399							
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398							
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397							

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: 36 BEAUTE S.A.R.L.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	5,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	138 397
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	138 397
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	4
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	9 964
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	10 205
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	22 910
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	10
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	43 089
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	95 312
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	95 312
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	/ / 160 / / / /
Date de cessation			/ / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III de la C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122024

SIREN

5 1 4 2 1 5 7 9 7

Dénomination de l'entreprise

36 BEAUTE S.A.R.L.

Adresse (voie)

36 RUE BELGRAND

Code postal

75020

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille TRAN Prénom(s) DEBORANom d'usage PIGNARD % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50Naissance: Date 15/06/1955 N° Département VIETNAM Commune SAIGON Pays Adresse : N° 1 Voie RUE ANATOLE FRANCECode Postal 10150 Commune PONT STE MARIE Pays FRANCETitre (2) MME Nom de famille DO Prénom(s) BA TUYET VANNom d'usage NGUYEN % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50Naissance: Date 10/07/1988 N° Département VIETNAM Commune HO CHI MINH VILLE Pays Adresse : N° 86 Voie RUE CAMELINATCode Postal 93100 Commune MONTREUIL Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31/12/2024

SIREN

5 1 4 2 1 5 7 9 7

Dénomination de l'entreprise

36 BEAUTE S.A.R.L.

Adresse (voie)

36 RUE BELGRAND

Code postal

75020

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

N° 2065-SD
2025Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Tambou à date de service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	
36 BEAUTE S.A.R.L. 36 RUE BELGRAND 75020 PARIS	
SIRET	5 1 4 2 1 5 7 9 7 0 0 0 1 0
Adresse du siège social :	
Mél : lti.expertisecomptable@numericable.fr	
Adresse du principal établissement :	
Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Soins de beauté
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Résultat fiscal	
Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
1 360	
Bénéfice imposable à 15 %	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values	
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %
PV à long terme imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
France Ruralités Revitalisation FRR, art. 44 quinquies A	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
	Société d'investissement immobilier cotée
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	Sage

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
LTI CONSEIL ET EXPERTISE SARL 32 PROMENADE HENRI VINCENT 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES		Tél: 0164662993	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date :	Lieu :
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire	DO Ba Tuyet Van
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature :	
Prestataire :			

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)		

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
PIGNARD DEBCRA	50	2024	10 259					
1 RUE ANATOLE FRANCE 100150 PONT STE MARIE								
BA TUYET VAN DO Gérante	50	2024	14 587					
17 RUE DU DR CHARCOT 93130 NOISY LE SEC								

I DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
--

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	83 407	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

2025	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)			
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice			
A- Règles de droit commun			
Charges financières nettes de l'exercice		a	
EBITDA fiscal de l'exercice		b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)		(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)		(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé			
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %		d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %		e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)		f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres		g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres		h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report																													
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Stock à l'ouverture de l'exercice</th> <th>Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)</th> <th>Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)</th> <th>Stock à la clôture de l'exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 m</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 n</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 o</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 p</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 q</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N r</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 m				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 n				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 o				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 p				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 q				Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N r			
Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice																										
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 m																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 n																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 o																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 p																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 q																													
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N r																													

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	
						imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							